

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2026, 19H30

Conseil Municipal de la commune de Saint-Victor-de-Morestel

Présents : Frédérique LUZET, Pierrick RAY, Gilbert GIPPET, Marie-Claude VICAT, Alain CHARGROS, Emmanuel DE VAUJANY, Charlotte PEGOUD, Pascale MOIROUD, Alexandre BARRIER, Mylène PEYRONNET, Loïc DAVID, Aurélie VUILLERMET, Hubert JOSEPH-MATHURIN, Myriam FRANCOIS

Eglantine GUILLOT donne procuration à Frédérique LUZET

Secrétaire de séance : Pierrick RAY

Ouverture de séance : 19h33

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour de la séance :

ADMINISTRATION

- Délégation d'attribution du conseil municipal au maire
- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
- Désignation du correspondant Défense
- Désignation du correspondant Incendie et Secours
- Désignation des délégués au sein de TE38
- Désignation du référent Ambroisie
- Désignation des membres de la commission de contrôles des listes électorales

FINANCES

- Approbation du Compte Financier Unique
- Affectation du résultat 2025
- Vote des taux de fiscalité
- Vote du Budget Primitif 2026
- Adoption du principe de fongibilité des crédits de la nomenclature comptable M57
- Vote des taux des indemnités du maire et des adjoints

TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

- Programme de travaux 2026
- Demande de contribution financière auprès de TE38 pour les projets d'éclairage public
- Sollicitation du Fonds de Concours de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné pour les projets de mise en valeur du patrimoine architectural de la mairie et l'ajout des points d'éclairage public
- Point d'avancement du projet de réhabilitation de la salle des fêtes et de l'école maternelle et création d'un réseau de chaleur
- Point sur les travaux d'aménagement de la traversée du village

ÉVÉNEMENTS COMMUNAUX À VENIR

- Retour sur les réunions avec les associations concernant la journée événement autour de l'arrivée du Tour du Valromey le 11 juillet 2026
- Autres événements communaux

DIVERS

- Point urbanisme
- Calendrier des réunions et commissions
- Point sur l'intercommunalité

Madame le maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une information sur le recrutement d'une assistante administrative et d'accueil, ainsi qu'un point d'information relatif au bulletin municipal. Elle informe le conseil municipal de la nécessité de désigner des délégués de la Commission d'Information Locale auprès du Centre de Production Nucléaire du Bugey suite aux élections municipales. Elle rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, la convocation est adressée aux conseillers municipaux au moins trois jours avant la séance, mais que des points peuvent être ajoutés en cas d'oubli ou d'éléments survenus postérieurement.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité l'ajout de ces points qui seront examinés lors de cette séance.

1/ Délibération : délégations d'attributions du conseil municipal au maire

Madame le maire propose au conseil municipal les délégations d'attributions consenties au maire afin de permettre la gestion des affaires courantes de la commune, dans le respect du cadre légal en vigueur. Ces délégations concernent notamment la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget, la gestion financière courante, la conclusion de contrats, les actions en matière de ressources humaines ainsi que la possibilité de saisir un avocat.

Elle précise que ces délégations visent à assurer une plus grande réactivité administrative et à éviter la multiplication des convocations du conseil municipal pour des actes de gestion courante, tout en garantissant une information régulière du conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble des délégations présentées.

2/ Délibération : composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Madame le maire rappelle au conseil municipal le rôle et les règles de composition de la Commission d'Appel d'Offres, composée du maire, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Cette commission doit se réunir pour l'attribution des marchés publics les plus importants à savoir :

- A partir de 5 404 000€ HT pour les marchés de travaux
- A partir de 216 000€ HT pour la fourniture de services

Elle propose la désignation des membres suivants :

- Membres titulaires : Madame le maire, ainsi que Gilbert GIPPET, Pierrick RAY et Alexandre BARRIER
- Membres suppléants : Pascale MOIROUD, Marie-Claude VICAT et Hubert JOSEPH-MATHURIN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la composition de la Commission d'Appel d'Offres telle que présentée.

3/ Délibération : constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'établir une liste de vingt-quatre personnes (douze titulaires et douze suppléants) en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs, dont les membres seront ensuite désignés par l'administration fiscale.

En tant que Maire, Madame Frédérique LUZET est membre de droit et assume la présidence de cette commission.

Elle précise que cette commission se réunit en moyenne une fois par an et intervient notamment dans la révision des valeurs locatives des biens.

Elle propose les noms suivants :

Titulaires	Suppléants
Gilbert GIPPET	Albert RAY
Marie-Claude VICAT	Odile VIDON
Pierrick RAY	Michel BAUDE
Pascale MOIROUD	Ennemond NAITAOUZIA
Alexandre BARRIER	Emilie MAZERON
Aurélie VUILLERMET	Estelle TAVAGNUTTI
Charlotte PEGOUD	Richard BELLANCA
Alain CHARGROS	Hélène VANNEUVILLE
Emmanuel DE VAUJANY	Géraldine JOSEPH-MATHURIN
Loïc DAVID	Bernard CHAMPY
Hubert JOSEPH-MATHURIN	Pierre BARRIER
Myriam FRANCOIS	Paul BONNAVIAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la liste proposée et autorise sa transmission aux services fiscaux.

4/ Délibération : désignation du correspondant défense

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant défense. Il remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Madame le Maire demande au conseil municipal si un des conseillers souhaite remplir cette mission. Emmanuel DE VAUJANY s'est porté volontaire pour assurer cette fonction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation d'Emmanuel DE VAUJANY en tant que correspondant défense.

5/ Délibération : désignation du correspondant incendie et secours

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il convient de désigner un correspondant Incendie et secours. Il est l'interlocuteur privilégié du SDIS du département sur les questions relatives à la prévention et la protection et la lutte contre les incendies.

Madame le maire se propose comme correspondant à ce sujet, étant déjà l'interlocuteur privilégié à ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la désignation de Madame le maire en tant que correspondant Incendie et Secours.

6/ Délibération : Désignation des délégués au sein du syndicat TE38

Madame le maire rappelle l'adhésion de la commune au syndicat TE38, notamment pour l'achat groupé d'électricité et la gestion de l'éclairage public. Elle souligne les économies réalisées ainsi que l'appui technique apporté par ce syndicat.

Elle propose de maintenir les délégations existantes avec Pierrick RAY en tant que délégué titulaire et Gilbert GIPPET en tant que suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le maintien de ces délégations.

7/ Délibération : désignation du référent ambroisie

Madame le maire informe le conseil municipal de la nécessité de désigner un référent ambroisie chargé du suivi et du signalement des zones concernées.

Elle propose de reconduire Alexandre BARRIER dans cette fonction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette désignation.

8/ Délibération : composition de la commission de contrôle des listes électorales

Madame le maire rappelle les modalités de fonctionnement de la commission de contrôle des listes électorales et précise que le maire ne peut en être membre.

Elle indique que certains membres actuels de la société civile souhaitent poursuivre leur engagement et qu'il convient de désigner un élu. Charlotte Pegoud se propose en tant qu'élue. Elle propose donc les personnes suivantes :

- 1^{er} conseiller : Charlotte PEGOUD
- Délégué au tribunal judiciaire : Michel BAUDE
- Délégué à l'administration : Odile VIDON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la composition de cette commission.

9/ Délibération : désignation d'un représentant pour la centrale du Bugey

Madame le maire informe le conseil municipal que la commune, située dans le périmètre concerné, doit désigner un représentant titulaire pour la centrale du Bugey.

Elle propose la candidature de Gilbert GIPPET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette désignation.

10/ Délibération : budget communal

Madame le maire présente au conseil municipal les éléments de base de la composition d'un budget communal, en rappelant les principes de sincérité et d'équilibre ainsi que la distinction entre les sections de fonctionnement et d'investissement.

Elle détaille les principaux éléments financiers, notamment l'affectation du résultat de l'année 2025, en présentant le Compte Financier Unique 2025 arrêté comme suit :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 237 257.24€

Résultat de clôture de la section d'investissement : 33 641.74€

- RAR Dépenses d'investissement : 113 770 €

+ RAR Recettes d'investissement : 1 000 €

= Besoin de financement : 79 128.26€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la manière suivante :

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé =	225 000€
Recette d'investissement	

Ligne R 002 Excédent de fonctionnement reporté =	12 257.24€
Recette de fonctionnement	

Ligne 001 Solde d'investissement reporté =	17 531.14€
Dépense d'investissement	

Madame la maire précise qu'il convient de voter les taux de fiscalité applicables pour l'année 2026 et propose de conserver des taux identiques à 2025 comme présentés :

- Taxe Foncière Bâti : 33%
- Taxe Foncière Non Bâti : 52.20%
- Taxe d'Habitation : 9.12%

Enfin, Madame le maire présente de manière détaillée, le budget primitif 2026, qui s'équilibre comme suit :

- En recettes et dépenses de fonctionnement : 843 327.24€
- En recettes d'investissement pour un montant de 615 066.51€ (dont 1 000€ de RAR reportés) et dépenses d'investissement pour un montant de 422 745€ (dont 113 770€ de RAR reportés) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le compte financier unique 2025,
- valide l'affectation du résultat,
- décide du maintien des taux d'imposition,
- adopte le budget primitif 2026.

11/ Délibération : adoption du principe de fongibilité des crédits

Madame le maire informe le conseil municipal que la nomenclature comptable M57 lui donne la possibilité, en cas de besoin, des procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre d'une même section (à l'exclusion des dépenses de personnel), dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Elle sollicite pour cela l'approbation du conseil municipal dans les limites décrites ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adoption du principe de fongibilité des crédits pour l'année 2026.

12/ Délibération : taux d'indemnités des élus

Madame le maire informe le conseil municipal des évolutions réglementaires relatives aux indemnités des élus soit une augmentation de 8% du montant total des indemnités.

Elle indique qu'elle et les adjoints ne pas souhaitent pas bénéficier de l'augmentation prévue et propose de maintenir les indemnités au niveau actuel c'est -à-dire sur les bases des indemnités du précédent mandat.

Cette augmentation étant effective et de droit, le conseil municipal doit prendre une délibération pour ne pas accepter l'augmentation comme cela est demandé par Madame le Maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

13/ Point travaux

Madame le maire demande à Pierrick Ray, adjoint aux travaux, de présenter au conseil municipal les travaux en cours et à venir sur la commune, notamment en matière de voirie (les travaux de la traversée du village étant presque terminés), d'élagage, d'entretien des chemins et de gestion de l'éclairage public.

M. Ray détaille les projets menés en partenariat avec le syndicat TE38 à savoir la modernisation de notre parc d'éclairage public avec le projet du passage en

LED de 75 luminaires (soit environ 50% de notre parc), la création de 2 points d'éclairage public supplémentaires pour 2 nouveaux arrêts de bus, le remplacement du projecteur éclairant la façade de l'église et l'amélioration de l'éclairage du clos bouliste. Il rappelle au conseil municipal que, suite à notre adhésion au syndicat TE38, ces travaux d'investissement sont pris en charge à hauteur de 50% par TE38. Madame la Maire précise que la commune a sollicité la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné dans le cadre du fonds de concours pour financer 50% du reste à charge de la commune. La totalité de ces projets représentent un investissement d'un montant de 76 473€ HT, dont 19 117€ resteront à la charge de la commune après participation de TE38 et de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné mobilisés.

Madame le maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet de la mise en valeur de la façade de la mairie, avec la pose de drapeaux côté perron de la mairie et le projet d'éclairage de cette façade. L'intégralité des devis ont été réceptionnés et représentent un coût de 10 363€ HT. Madame le maire informe le conseil municipal du dépôt d'un dossier auprès de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans le cadre du fonds de concours pour un financement à hauteur de 50%, soit un reste à charge pour la commune de 5 182€ HT.

14/ Point sur le projet de salle des fêtes

Madame le maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet de réhabilitation de la salle des fêtes, de l'école maternelle et la création d'un réseau de chaleur, notamment la désignation de la maîtrise d'œuvre. Il s'agit d'un groupement de bureaux d'études portés par le mandataire ATEAM de Crolles (38). Elle présente le calendrier prévisionnel des différentes études et esquisses à venir et les différentes étapes de concertation. Un premier comité de pilotage aura lieu 28.04 et une réunion de présentation, avec les élus, les représentants des associations, des différents scénarii se tiendra le 05.05.

Elle précise que le dépôt du permis de construire est envisagé à l'été, avec un lancement des travaux en 2027.

15/ Point d'avancement sur les travaux de la traversée du village

Madame le maire informe que les travaux d'aménagements et de sécurisation de la traversée sont terminés concernant les aménagements eux-mêmes. La phase de marquage par l'entreprise PROXIMARK débutera prochainement, comme convenu dans le cadre du marché public.

Madame le maire rappelle que le coût total de ce projet s'élève à 156 540€ HT pour la partie travaux et 15 549€ HT pour la partie études. La commune, au travers de ses différentes demandes de co-financement, a obtenu des subventions à hauteur de 123 964€. Elle précise également, qu'outre les travaux initiés par la commune, le Syndicat des Eaux des Abrets et les services du Département ont en parallèle, mené d'importants travaux sur la traversée du village (reprise et mise en conformité des compteurs d'eau, mise en place de vannes de sectorisation sur notre réseau d'eau, et réfection de l'enrobé).

15/ Information : organisation d'événements et vie communale

Madame le maire informe le conseil municipal des événements à venir sur la commune, notamment les manifestations prévues entre les mois de mai et juillet :

- La Branguarelle (association de Brangues) organise un festival de Chorales le 18 avril
- Notre boulanger organise La Fête du Four annuelle le samedi 25 avril
- Le théâtre du Superflu proposera une pièce dans notre grande salle le 30 mai
- La CCBD proposera un spectacle jeune public dans notre salle des fêtes le 20 mai à 10h30
- Le Sou des Ecoles animera sa traditionnelle kermesse le 19 juin suivi d'un vide grenier le 21 juin
- Le comité des fêtes organisera sa traditionnelle Fiesta de l'été le week-end du 27/28 juin.

Elle ajoute que le travail mené en partenariat avec les associations du village pour la journée événement du 11 juillet avec l'arrivée du TVO a permis de créer une très belle dynamique pour organiser une journée tous ensemble pendant laquelle se tiendront de multiples animations.

16/ Point Urbanisme

Gilbert GIPPET, adjoint en charge de l'urbanisme, présente les différents dossiers de Déclarations Préalables déposés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

17/ Informations diverses

Madame le maire informe le conseil municipal de la procédure de modification simplifiée du PLU en cours pour erreur matérielle (délimitation de la zone inondable sur la carte), ainsi que du calendrier des prochaines réunions du conseil municipal : 19 mai, 29 juin, 21 juillet.

Madame le maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées lors des précédents recrutements et propose l'embauche de Madame Mégane Naïtaoudia qui a assuré une période d'immersion (via France Travail) ayant montré toutes ses capacités pour assurer les missions du poste d'accueil et d'assistance à la gestion administrative. Madame Naïtaoudia sera employée à mi-temps et présente les lundis et mardis de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 14h à 18h.

Madame le maire informe le conseil municipal que les élections communautaires se sont tenues à la CCBD le 9 avril, que Jean-Yves BRENIER a été réélu Président de l'intercommunalité et qu'elle a été élue 3^{ème} Vice-Présidente. Elle fera un point régulier en conseil municipal sur la communauté de communes afin de tenir les élus informés des actualités à ce sujet.

Clôture de séance 22h31.